

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MAI 1997

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 5 mai 1997 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, MILLE, NOT, PINARD, HUMBERT, AUTARD (jusqu'à la question 15), RUEFF, EDOUARD, NUNINGER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, BOICHON, BARETJE (jusqu'à la question 16), RÉGNIER, JEANNEROT, THIRIET, MEUNIER, LAGRANGE, FOUSSERET (à compter de la question 8/a et jusqu'à la question 21), Mme TETU, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, MM. FERRÉOL, TISSOT, GIRARD, Mme MAISIERES, MM. JEANNIARD (à compter de la question 8/a), LOYAT, DAHOUI, SANTI, CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. HAGOPIAN, SANCHEZ, DUMONT, Mlle GEIGER, MM. VENTARD, JACQUEMIN (jusqu'à la question 10/g), THIRODE, DUVERGET, SALOMON, TABOURNOT (à compter de la question 8/a), Mme WEINMAN, MM. RENOUD-GRAPPIN, BONNET.

Absents : MM. AUTARD (à partir de la question 15), BARETJE (à partir de la question 16), FOUSSERET (jusqu'à la question 8/a et à partir de la question 21), JUSSIAUX, Mmes BULTOT, GUINCHARD-KUNSTLER, MM. JEANNIARD (jusqu'à la question 8/a), VOUILLOT, POMEZ, JACQUEMIN (à partir de la question 10/g), TABOURNOT (jusqu'à la question 8/a), VIALATTE, SENNERICH, Mme MONTEL.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : MM. AUTARD (à partir de la question 15), BARETJE (à partir de la question 16), JUSSIAUX, Mmes BULTOT, GUINCHARD-KUNSTLER, MM. VOUILLOT, POMEZ, TABOURNOT (jusqu'à la question 8/a), VIALATTE.

Mandataires : MM. ANTONY (à partir de la question 15), JEANNIARD (à partir de la question 16), REGNIER, EDOUARD, Mmes DUFAY, TETU, GEIGER, MM. SALOMON (jusqu'à la question 8/a), DUVERGET.

* * * * *

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a présenté à l'Assemblée les représentants de la Ville de MAN (Côte d'Ivoire) à laquelle Besançon apporte une aide dans le cadre de la coopération décentralisée. Il a rappelé que le marché central de cette ville a récemment été détruit par un incendie.

M. le Maire a ensuite informé le Conseil Municipal du décès de Pierre ROMAND, ancien Secrétaire Général de la Ville.

Par ailleurs, dans le cadre de la récente ouverture de la campagne officielle des prochaines élections législatives, M. le Maire a rappelé à l'intention des électeurs le rôle du service des élections en matière d'inscriptions et signalé pour tout candidat la mise à disposition gratuite par la Ville de salles municipales pour l'organisation de réunions publiques. Il a également insisté sur certaines dispositions réglementaires : non utilisation des moyens municipaux par les candidats membres de l'Assemblée Communale et obligation de se cantonner à leur stricte mission municipale pour les attachés mis à disposition des groupes politiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1 - Exercice 1997** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan.

2 - Garantie d'emprunts :

a) à l'Office Public d'HLM du Doubs - Habitat 25 :

- a₁)** Programme de construction de 34 logements et 29 garages, rue de Chalezeule à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, de deux prêts de 13 942 031 F et 466 839 F contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- a₂)** Réhabilitation de 130 logements, 2-4-6, avenue de l'Ile de France à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 1 410 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b) Garantie d'emprunt à la SAFC :

- b₁)** Programme de réhabilitation de 30 logements, 4 à 6, cité de la Bouloie à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 1 340 769 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b₂) Programme de réhabilitation de 40 logements, 9 à 12, rue Chopin à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, de deux prêts de 1 071 474 F et 432 389 F contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

c) au Syndicat Mixte de Besançon - Chemaudin - Participation aux travaux d'amélioration du carrefour de «La Cocotte» - Garantie par la Ville, à hauteur de 47,5 %, d'un emprunt de 300 000 F contracté auprès de la Caisse d'Epargne

Adopté à l'unanimité.

3 - Comptabilité - Exercice 1997 :

a) Ouvertures de crédits au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

b) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

4 - Renégociation de divers contrats de prêts

Adopté à l'unanimité.

5 - Personnel communal - Emploi de concepteur en éducation sanitaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à pourvoir cet emploi par un agent contractuel à mi-temps (contrat établi pour une durée maximum de 3 ans : un an renouvelable deux fois par tacite reconduction) et à signer le contrat à intervenir.

6 - Ecole Régionale des Beaux-Arts et Conservatoire National de Région - Droits d'inscription pour l'année scolaire 1997-1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants qui subissent une augmentation moyenne de 2 % :

I - Conservatoire National de Région - Année scolaire 1997-1998

Tarifs annuels applicables aux départements traditionnels et horaires aménagés (du CE1 à la 3^{ème} comprise)

Disciplines	Besançon		District		Département		Autres	
	1996-1997	1997-1998	1996-1997	1997-1998	1996-1997	1997-1998	1996-1997	1997-1998
* Chant choral sans Formation Musicale	0 F	200 F	0 F	200 F	0 F	200 F	0 F	200 F
* Eveil musical) * Formation musicale seule)	422 F	430 F	738 F	752 F	1 266 F	1 290 F	1 740 F	1 774 F
* Formation musicale + instrument * Instrument seul								
Cycle 1	944 F	962 F	1 440 F	1 470 F	1 888 F	1 926 F	2 076 F	2 118 F
Cycle 2	1 034 F	1 054 F	1 814 F	1 850 F	2 074 F	2 114 F	2 282 F	2 328 F
Cycle 3	1 130 F	1 154 F	1 978 F	2 018 F	2 264 F	2 308 F	2 490 F	2 540 F
* Formation musicale + Piano - Orgue - Harpe - Chant - Danse - Clavecin - Percussion								
Cycle 1	1 474 F	1 502 F	1 966 F	2 004 F	2 416 F	2 464 F	2 604 F	2 656 F
Cycle 2	1 560 F	1 590 F	2 344 F	2 390 F	2 602 F	2 654 F	2 812 F	2 868 F
Cycle 3	1 660 F	1 694 F	2 508 F	2 558 F	2 792 F	2 848 F	3 018 F	3 078 F
* Ecriture - Analyse - Direction d'Orchestre - Atelier Jazz - Art Dramatique	944 F	962 F	1 440 F	1 470 F	1 888 F	1 926 F	2 076 F	2 118 F

* La tarification est déterminée par la discipline dont le montant du droit d'écologie est le plus élevé, dans le cas où l'élève est inscrit dans plusieurs disciplines.

* Une somme de 400 F, qui sera déduite ultérieurement de la facture générale, sera perçue au moment de l'inscription (choix des horaires) et ne pourra être restituée en cas de désistement.

* Droit annuel d'inscription forfaitaire : 60 F (dossier, photocopies, enveloppes, courriers, etc.).

Location des instruments

	1996-1997	1997-1998
Alto - violon	90 F/mois	inchangé
Clarinette - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	100 F/mois	inchangé
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	120 F/mois	inchangé

II - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Année scolaire 1997-1998

Les droits sont annuels et payables en une seule fois au début de l'année scolaire.

Cycles	Besançon		District		Autres	
	1996-1997	1997-1998	1996-1997	1997-1998	1996-1997	1997-1998
Cycle traditionnel (élèves permanents)	1 376 F	1 400 F	1 584 F	1 615 F	2 814 F	2 870 F
Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	1 470 F	1 490 F	1 676 F	1 700 F	2 980 F	3 030 F
Cours péri-scolaires	724 F	735 F	942 F	960 F	1 480 F	1 500 F

7 - Bibliothèques et Archives Municipales - Instauration d'une tarification pour frais de photographies

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants :

		Photographie de travail (cette reproduction n'est en aucun cas destinée à la publication)	Photographie en vue de publication
Photographie noir et blanc	13 x 18	50 F à partir de 2 : 30 F l'unité	120 F
	18 x 24	60 F à partir de 2 : 35 F l'unité	140 F
Photographie couleur	13 x 18	80 F à partir de 2 : 50 F l'unité	140 F
	18 x 24	100 F à partir de 2 : 60 F l'unité	160 F

Diapositive 24 x 36	100 F	
Duplication de diapositive	50 F à partir de 2 : 30 F l'unité	
Ektachrome	6 x 6	200 F
	10 x 12,5	300 F

Frais de port	France	20 F (pour un envoi de 500 g maximum)
	Etranger	30 F (pour un envoi de 500 g maximum)
Frais de banque (si le paiement n'est pas effectué par chèque en francs français ou eurochèque)		20 F

8 - Développement du tourisme d'affaires :

a) Marché des congrès à Besançon - Information du Conseil Municipal

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport.

b) Instauration de la taxe de séjour - Règlement de perception

A la majorité (3 Conseillers votant contre et 1 s'abstenant), le Conseil Municipal a décidé l'instauration de la taxe de séjour et adopté les dispositions relatives à l'affectation du produit, aux personnes assujetties, aux hébergements concernés, aux exonérations et réductions.

Il a également adopté les barèmes suivants :

Le tarif par personne et par jour sera, en 1997 :

Catégories d'hébergement	Tarif
Hôtels de tourisme 4 étoiles et 4 étoiles de luxe, meublés hors classe et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	5,50 F
Hôtels de tourisme 3 étoiles, meublés de 1 ^{ère} catégorie et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	4,50 F
Hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de 2 ^{ème} catégorie, villages de vacances de catégorie grand confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	3,50 F
Hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de 3 ^{ème} catégorie, villages de vacances de catégorie confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	2,50 F
Hôtels de tourisme classés sans étoile, meublés de 4 ^{ème} catégorie, parcs résidentiels de loisirs et autres établissements de caractéristiques équivalentes (du type Centre International de Séjour)	1,50 F
Terrains de camping ou de caravanage classés en 2 étoiles ou dans la catégorie similaire ou inférieure, ports de plaisance et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes (halte nautique)	1,00 F

A partir de 1998 et pour les années suivantes, sous réserve d'une décision contraire du Conseil Municipal intervenant avant le 31 décembre 1997, le tarif par personne et par jour sera :

Catégories d'hébergement	Tarif
Hôtels de tourisme 4 étoiles et 4 étoiles de luxe, meublés hors classe et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	7,00 F
Hôtels de tourisme 3 étoiles, meublés de 1 ^{ère} catégorie et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	6,00 F
Hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de 2 ^{ème} catégorie, villages de vacances de catégorie grand confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	5,00 F
Hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de 3 ^{ème} catégorie, villages de vacances de catégorie confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	4,00 F
Hôtels de tourisme classés sans étoile, meublés de 4 ^{ème} catégorie, parcs résidentiels de loisirs et autres établissements de caractéristiques équivalentes (du type Centre International de Séjour)	2,00 F
Terrains de camping ou de caravanage classés en 2 étoiles ou dans la catégorie similaire ou inférieure, ports de plaisance et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes (halte nautique)	1,00 F

c) Motion présentée par M. BONNET au nom du groupe «Une volonté, une force pour Besançon»

L'Assemblée Communale a voté favorablement, à l'unanimité, sur les éléments concernant la nécessité de développer l'image médiatique de Besançon par l'organisation de manifestations de grande envergure et a repoussé à la majorité (6 Conseillers votant pour), la proposition de création d'un Festival de l'Innovation.

9 - Casino Municipal - Cession de parts de la Société concessionnaire - Changement de président du Conseil d'Administration - Demande d'agrément préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son agrément à ces changements.

10 - Subventions :

a) exceptionnelle au Comité de Liaison Anti-Canal

A l'unanimité (neuf Conseillers ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 000 F au Comité de Liaison Anti-Canal afin de lui permettre notamment d'organiser de grandes manifestations publiques.

b) du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution de subventions pour un montant total de 25 774 F :

- 3 456 F au foyer socio-éducatif du Lycée Victor Hugo pour l'accueil de 32 élèves de Nasaud (Roumanie) du 24 mars au 2 avril 1997 (échange scolaire).

- 1 516 F au foyer socio-éducatif du Collège Camus pour le déplacement de 19 élèves à St-Wendel (Allemagne) du 9 au 16 mai 1997 (échange scolaire).

- 1 567 F au foyer socio-éducatif du Collège Notre-Dame pour le déplacement de 24 élèves à Michelstadt (Allemagne) du 2 au 10 mai 1997 (échange scolaire).

- 7 600 F au foyer socio-éducatif du Collège Stendhal dont 4 815 F pour le déplacement de 29 élèves à Pavie (Italie) du 28 janvier au 6 février 1997 et 2 785 F pour l'accueil de 29 élèves de Pavie du 3 au 10 avril 1997 (échange scolaire).

- 1 920 F au foyer socio-éducatif du Lycée Victor Hugo pour l'accueil de 20 élèves de Fribourg (Allemagne) du 4 au 11 mai 1997 (échange scolaire).

- 5 500 F au foyer socio-éducatif du Collège Proudhon dont 3 484 F pour le déplacement de 21 élèves à Pavie (Italie) du 28 janvier au 6 février 1997 et 2 016 F pour l'accueil de 21 élèves de Pavie du 3 au 10 avril 1997 (échange scolaire).

- 2 035 F au foyer socio-éducatif du Collège Stendhal pour le déplacement de 28 élèves à Königsbach (Allemagne) du 9 au 15 mai 1997 (échange scolaire).

- 2 180 F au foyer socio-éducatif du Collège Stendhal pour le déplacement de 30 élèves à Haigerloch (Allemagne) du 1^{er} au 7 juin 1997 (échange scolaire).

c) pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur l'attribution des subventions suivantes (montant total : 87 000 F) :

- 30 000 F au Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté, pour la préparation du congrès mondial de généalogie qui se tiendra à Besançon en l'an 2000. Cette subvention est la deuxième tranche d'une subvention globale de 100 000 F.

- 4 000 F au Syndicat National des Bibliothèques, section du Doubs, pour l'organisation du congrès national statutaire qui s'est déroulé du 14 au 17 janvier dernier au Petit Kursaal. Une soixantaine de personnes ont assisté à ce congrès.

- 4 000 F au CREHU (Centre de Recherches sur l'Espace Humain et Urbain) de la Faculté des Lettres, pour l'organisation d'un colloque sur le thème «Ville et Immigration» qui s'est tenu du 23 au 25 janvier, au Kursaal. 40 personnes ont suivi les travaux.

- 4 000 F au Centre de Recherches Jacques Petit de la Faculté des Lettres, pour l'organisation de deux colloques :

- . le colloque «Jean Grosjean - Poésie et Religion» du 23 au 25 janvier, et qui a regroupé une vingtaine de personnes,
- . le colloque «Bible et Poésie de la Renaissance à l'âge classique» des 25 et 26 mars dernier, avec une quinzaine de participants.

- 4 000 F à l'IUT, Département de Chimie, pour l'organisation des 13^{èmes} Olympiades régionales de la chimie qui se sont déroulées dans les locaux de l'IUT, le 5 février dernier.

- 8 000 F à la Confédération Musicale de France, pour l'organisation de son congrès national, du 17 au 20 avril, au Kursaal. 400 personnes ont assisté à ce congrès.

- 4 000 F à l'Unité d'Alcoologie du CHU, pour l'organisation de la réunion des experts de l'Organisation Mondiale de la Santé, du 22 au 26 avril, à la Faculté de Médecine. Le thème de ces rencontres porte sur la consommation d'alcool à risque. En plus des organisateurs bisontins, une trentaine d'experts venant de 15 pays différents ont assisté aux travaux.

- 8 000 F à l'Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture, qui organise les 23 et 24 mai prochain, à Micropolis, son congrès national. 500 délégués participeront à cette manifestation.

- 5 000 F au Laboratoire de Littérature et Histoire des Pays de Langues Européennes de la Faculté des Lettres, pour l'organisation, du 29 au 31 mai, d'un colloque ayant pour thème «Les limites de siècles, lieux de rupture novatrice depuis les temps modernes». 50 universitaires de plusieurs pays européens y assisteront.

- 5 000 F à l'Association des Paralysés de France, délégation du Doubs, pour l'organisation du 5^{ème} Salon Handi-Est qui se tiendra les 7 et 8 juin à Micropolis. Onze départements seront représentés, quarante cinq exposants de matériels et quinze stands associatifs seront présents.

- 4 000 F à l'Ecole d'Orthophonie de la Faculté de Médecine, pour l'organisation des «2^{èmes} Confrontations orthophoniques de Franche-Comté», au Petit Kursaal, les 16 et 17 juin prochain. Le nombre de participants attendus à ce colloque international est estimé à 150 personnes.

- 7 000 F à l'AROEVEN, pour l'organisation de son Université d'été ayant pour thème «Ecole et Intégration en France et en Europe». Elle se déroulera du 25 au 29 août prochain et regroupera 80 personnes autour d'intervenants universitaires, institutionnels et européens. M. BARETJE, Secrétaire Général de l'AROEVEN, n'a pas pris part au vote concernant cette association.

d) aux sociétés de musique - Répartition au titre de l'année 1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes aux formations désignées ci-après :

	Orchestre	Ecole	Total
Fédération Musicale de Franche-Comté	2 500 F		2 500 F
Institut Musical Européen	5 000 F		5 000 F
Harmonie des Chaprais	33 000 F	21 715 F	54 715 F
Concorde de Saint-Ferjeux	29 000 F	19 000 F	48 000 F
Harmonie Municipale		54 285 F	54 285 F
Total	69 500 F	95 000 F	164 500 F

e) du secteur de la communication

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé les subventions de fonctionnement suivantes aux radios locales associatives :

- Radio BIP	25 000 F
- Radio SUD	25 000 F
- RCF Besançon	25 000 F

Il a également adopté d'autres subventions :

- Association «Le Marathon des Mots» pour la manifestation «Besançon fête vos jeux» : attribution d'une subvention exceptionnelle de 40 000 F.

- Club nautique de jet-ski pour Didier Boisson : attribution d'une subvention de 10 000 F pour participation aux différents championnats de jet-ski en 1997.

- ASPTT : attribution d'une subvention de 10 000 F en soutien à l'organisation de manifestations Les Rives du Doubs et La Corrida.

f) du Service de la Politique de la Ville - Subvention aux associations -
2^{ème} répartition 1997 - Convention avec l'Association Sportive et
d'Education Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté l'attribution des subventions
suivantes :

I - Secteur Jeunesse

Secteur Jeunesse	Rappel 1996	Demande 1997	Subven- tion 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	A verser
				Contrat de Ville	Hors Contrat de Ville		
Foyer des Jeunes Travailleurs	100 000 F	100 000 F	100 000 F		100 000 F		100 000 F

II - Secteur Intégration

Secteur Intégration	Rappel 1996	Demande 1997	Subven- tion 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	A verser
				Contrat de Ville	Hors Contrat de Ville		
ARETE	290 000 F	290 000 F	290 000 F	80 000 F*	210 000 F	100 000 F	190 000 F

* auxquels il convient d'ajouter 36 000 F de mise à disposition de locaux pour le Centre de
Ressources CREDI sur l'intégration.

***III - Soutien à des projets inscrits dans le cadre de la programmation
1997 du Contrat de Ville***

Contrat de Ville 1997					
Dossiers s'inscrivant dans l'enveloppe à répartir					
Projets			Montant total TTC	Finance- ment demandé à la Ville	Proposition de la Commissio n Politique de la Ville
Quartier	Maître d'Ouvrage	Intitulé des actions			
Tous quartiers	Scouts de France	Opération Déclic	77 000 F	30 000 F	30 000 F
	Scouts Musulmans	Sorties week-ends et vacances	50 200 F	5 000 F	5 000 F
	Scouts Musulmans	Actions humanitaires	30 000 F	5 000 F	5 000 F
	Service des Sports	Fonds d'aide au sport dans les quartiers	250 000 F	50 000 F	50 000 F à transférer au Service des Sports
	PLIE	Mobilisation proximité accompagnement collectif emploi	115 000 F	35 000 F	35 000 F

Contrat de Ville 1997					
Dossiers s'inscrivant dans l'enveloppe à répartir					
Projets			Montant total TTC	Financement demandé à la Ville	Proposition de la Commission Politique de la Ville
Quartier	Maître d'Ouvrage	Intitulé des actions			
Planoise	PARI	Accompagnement scolaire	299 000 F	30 000 F + 20 KF locaux	30 000 F
	Voir et Comprendre	Médiation scolaire	12 000 F	4 000 F	4 000 F
	AVEC	Intégration	30 000 F	8 000 F	8 000 F
	Association Réseau d'Echanges	Réseau Planoise	68 000 F	10 000 F	10 000 F
	A.R.H.L.M.	Diagnostic express de sécurité	170 000 F	21 250 F	21 250 F
	Scouts Musulmans	Animation mercredi et dimanche	52 300 F	4 000 F	4 000 F
	Gravitation	Insertion par Théâtre	57 000 F	9 500 F	9 500 F
	DIFS	Action pré-ados	34 700 F	10 400 F	10 400 F
Montrapon Fontaine-Ecu	APIM	Journal de quartier	74 450 F	7 500 F	7 500 F
	APIM	Festival de Montrapon	37 000 F	10 000 F	10 000 F
	ORANGE	Animation citoyenne fonctionnement	114 000 F	25 000 F	25 000 F
Clairs-Soleils	CAF	Enquête quartier	10 000 F	3 000 F	3 000 F
	ORANGE	Animation citoyenne fonctionnement	148 000 F	50 000 F	50 000 F
Acacias/Amitié	Association Amitié	Accompagnement scolaire	55 000 F	5 000 F	5 000 F
		Tonification	12 000 F	7 500 F	7 500 F
		Intégration citoyenneté	55 000 F	15 000 F	15 000 F
	ADDSEA	Parapente	18 800 F	8 000 F	8 000 F
	CQ Saint-Ferjeux	Informatique	89 000 F	21 000 F	21 000 F après transfert des crédits investis.
Palente Orchamps	MJC Palente	Mémoire de quartier	86 504 F	7500 F	7 500 F
	Arc en Ciel	Animation de quartier	74 500 F	15 000 F	15 000 F
	APRES	Réseau d'échanges	39 200 F	8 000 F	8 000 F
Total			2 058 654 F	404 650 F	404 650 F

IV - Secteur Animation

Secteur Animation	Rappel 1996	Demande 1997	Subvention 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	A verser
				Contrat de Ville	Hors Contrat de Ville		
Association Sportive et d'Education Populaire du FJT	300 000 F	450 000 F	450 000 F		450 000 F	100 000 F	350 000 F

Par ailleurs, il a autorisé M. le Maire à signer avec l'ASEP du FJT une nouvelle convention de 3 ans ainsi que les avenants annuels à intervenir.

g) aux associations culturelles - Première répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1996	Demande 1997	Proposition Commission Culturelle
Théâtre			
Compagnie du P'tit Vélo	-	40 000 F	10 000 F
Théâtre Universitaire	13 000 F	15 000 F	13 000 F
Théâtre de Pantomime/Pornawak Cie	5 000 F	20 000 F	10 000 F
Compagnie Boutique du Conte	10 000 F	20 000 F	10 000 F
Théâtre des Manches à Balais	20 000 F	160 000 F	20 000 F
Embarquez	10 000 F	60 000 F	10 000 F
Théâtre A Tout Prix	10 000 F	50 000 F	10 000 F
Compagnie Droit de Réplique	-	30 000 F	5 000 F
Compagnie Bacchus	10 000 F	50 000 F	20 000 F
Compagnie du Colibri		20 000 F	5 000 F
Théâtre Alcyon	10 000 F	20 000 F	10 000 F
L'Embarcadère	200 000 F	250 000 F	150 000 F
Musique			
Musique Vocale à l'Université	7 000 F	7 000 F	7 000 F
Le Contrepoint	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Choeur Schütz	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Orgue et Culture	18 000 F	40 000 F	18 000 F
Da Camera	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Les Amis de l'Orgue	5 000 F	6 000 F	5 000 F
Jeunesses Musicales de France	10 000 F	12 000 F	10 000 F
Orchestre Philharmonique	15 000 F	15 000 F	15 000 F
L'Alouette	1 500 F	2 000 F	1 500 F
Jeunes Musiciens et Danseurs du CNR	15 000 F	30 000 F	15 000 F
Association pour les Musiques Improvisées (AMIB)	60 000 F	90 000 F	80 000 F
Orchestre des Jeunes	10 000 F	40 000 F	10 000 F
La Clé de Sol	5 000 F	5 000 F	5 000 F
TETRAKTYS	15 000 F	40 000 F	15 000 F
Los Production et Cie	100 000 F	100 000 F	100 000 F
Ateliers Musicaux			
Saint-Ferjeux-Rosemont-La Butte	80 000 F	120 000 F	69 000 F
Montrapon	80 000 F	100 000 F	54 000 F
Velotte	70 000 F	50 000 F	37 000 F
Clairs-Soleils	40 000 F	60 000 F	58 000 F (dont 18 000 F Contrat de Ville)
CAEM Planoise	40 000 F	55 000 F	20 000 F

Associations	Obtenu en 1996	Demande 1997	Proposition Commission Culturelle
Danse			
Muse et Danse	40 000 F	25 000 F	15 000 F
Arts Plastiques			
Fort Beaugard	10 000 F	20 000 F	10 000 F
Sauf'Art	10 000 F	30 000 F	15 000 F
Centre d'Art Mobile	15 000 F	50 000 F	15 000 F
Protéiformes	10 000 F	10 000 F	10 000 F
Lecture			
Croqu'livre	10 000 F	50 000 F	30 000 F
La Distraction des Malades	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Sociétés Savantes			
Société d'Emulation	-	3 000 F	2 000 F
Académie, Sciences, Belles Lettres et Arts	2 000 F	3 000 F	2 000 F
Défense de la Langue Française	1 000 F	1 000 F	1 000 F
Renaissance du Vieux Besançon	5 000 F	6 000 F	5 000 F
Association Astronomique de Franche-Comté	-	16 000 F	15 000 F
Les Amis du Museum	4 000 F	4 000 F	4 000 F
Cirque			
Cirque Plume / Compagnie	100 000 F	150 000 F	150 000 F
Cirque Plume / Ecole	100 000 F	100 000 F	50 000 F
Divers			
C.C.P.P.O.	10 000 F	100 000 F	10 000 F
Ecole Bourgogne	-	3 000 F	2 000 F

h) pour classes de découvertes (écoles maternelles et primaires) - Première répartition 1997

A l'unanimité, M. BARETJE, Secrétaire Général de l'AROEVEN ne prenant pas part au vote concernant cette association, le Conseil Municipal a adopté les subventions suivantes :

- 420 000 F à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public

- 95 000 F à l'AROEVEN

- 13 000 F à la Fédération des Oeuvres Laïques

- 91 000 F à des actions ponctuelles pour des classes n'ayant pas recours aux associations ci-dessus.

Ecoles	Centres de séjour	Dates	Nbre élèves	Nbre jours	Total jours	Coût séjour
Velotte primaire	Pierrefontaine les Varans 25510	18.11.96 au 22.11.96	26 21	5 5	130 105	4 368,00 F 3 528,00 F
Bourgogne primaire	Rigney	09.06.97 au 13.06.97	39	5	195	7 390,00 F
	Chenestrels Ornans	02.06.97 au 07.06.97	50	6	300	15 180,00 F
Rosemont primaire	Charquemont	24.03.97 au 29.03.97	21	6	126	4 233,60 F
Paul Bert primaire	CLAJ Rochejean	13.01.97 au 18.01.97	13	6	78	2 620,80 F
Champagne primaire	Venise (Italie)	26.05.97 au 30.05.97	20	5	100	3 360,00 F
Battant primaire	Loray 25390	12.05.97 au 17.05.97	24	6	144	4 838,40 F
Condorcet primaire	Celliers 73260	02.06.97 au 07.06.97	28	6	168	5 644,80 F
			242	50	1 346	51 163,60 F

i) à l'Association Besançon Week-End Evasion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 30 000 F à l'Association Besançon Week-End Evasion.

j) à l'Association des Commerçants du quartier Brulard

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté une subvention de 30 000 F à la Chambre de Métiers du Doubs, maître d'oeuvre de l'opération de réhabilitation du quartier Brulard.

k) au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs «Sports collectifs» - Saison 1996-1997 - Versement anticipé de la mensualité de juin 1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement anticipé de la mensualité de juin 1997 aux clubs suivants :

- BRC Football (CN1)	72 000 F
- ESBM Hand-ball (D.1)	103 500 F

afin de leur permettre de faire face à leurs échéances financières.

l) exceptionnelle à la Ville de Man

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une aide exceptionnelle de 30 000 F à la Ville de Man suite à l'incendie du grand marché. Il a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ARDECOD, bénéficiaire de cette subvention.

11 - Aide à la formation de créateurs d'entreprises - Subventions à Rive Boutique de Gestion :

a) Société CAP-YORK

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 50 000 F à Rive Boutique de Gestion pour l'accueil et le suivi de la Société CAP-YORK.

b) Cabinet ESTUDI-VERDI-FRANCE

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 50 000 F à Rive Boutique de Gestion pour l'accueil et le suivi du Cabinet ESTUDI-VERDI-FRANCE.

12 - Implantation de la Société Kiosque d'Or - Aide de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'apporter un soutien financier à hauteur de 372 000 F à la Société Kiosque d'Or au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise et de solliciter des aides financières auprès de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs.

13 - Relations Internationales :

a) Organisation du Gala des Ecoles - Convention avec l'AROEVEN

A l'unanimité (M. BARETJE, Secrétaire Général de l'AROEVEN ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal a confié l'organisation du Gala des Ecoles à l'AROEVEN et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

b) Projets internationaux - Attribution de bourses

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les bourses suivantes :

* l'Association MACADAM AVENTURE, pour son projet de relais en course à pied, de Besançon à Ljubljana (Slovénie), du 12 au 27 juillet 1997 - Bourse proposée : 9 000 F.

* l'Association Socio-Culturelle du CFPPA de Châteaufarine, pour son projet de découverte de la filière bois au Canada par le biais d'un échange avec l'Université forestière de Colombie britannique, du 2 au 10 mai 1997 - Bourse proposée : 9 000 F.

* le Comité des Etudiants Infirmiers, pour son projet de stage professionnel au Burkina-Faso, du 24 novembre au 20 décembre 1997 - Bourse proposée : 8 000 F.

* l'Association «Les Amis de Topaza», pour son projet de mise en place d'une pompe à eau à Fanivelona (Madagascar), afin d'assurer l'alimentation en eau potable d'un village de 2 500 habitants - Bourse proposée : 8 000 F.

* l'Association AFRIC'JEUNES, pour son projet d'aide à l'installation d'un moulin à grain à Nakaba, au Burkina-Faso - Bourse proposée : 6 000 F.

14 - Relais Jeunesse - Attribution de bourses d'aides à projets - Dispositif A Tire d'Aile - Attribution d'une carte avantage jeune aux participants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une bourse d'aide à projet à :

- M. ADALI Abdelssamad pour la réalisation d'un reportage photographique sur la Ville de Boston et la présence des étrangers (montant de la bourse : 5 500 F)

- M. CHAOUI Bouziane pour la création d'un spectacle de musique RAI (montant de la bourse : 1 790 F)

- Mlle ELGHARBI Sandra pour la réalisation d'un reportage vidéo et d'un clip dans le cadre d'un échange interculturel sur le résultat d'un travail musical avec un groupe de jeunes correspondants anglais du district de KIRKLEES (montant de la bourse : 3 114 F)

- Mlle ELGHARBI Hinda pour un reportage photographique sur les différentes étapes de l'échange interculturel avec le district de KIRKLEES (montant de la bourse : 3 663 F)

- Mlle AITRAZZOUK Naïma pour la réalisation des textes adaptés aux reportages vidéo, photographique et montage du reportage et du clip vidéo dans le cadre de l'échange interculturel avec le district de KIRKLEES (montant de la bourse : 2 813 F).

Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé l'attribution aux participants du dispositif «A Tire d'Aile», de la carte Avantage Jeunes.

15 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Adoption des actions retenues en Comité de Pilotage - Demandes de participations et réaffectation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le programme d'actions retenues pour 1997 et visant à la lutte contre les formes d'exclusion dans les six secteurs jugés prioritaires : Brulard, Clairs-Soleils, Montrapon - Fontaine-Ecu, Palente - Orchamps, Planoise, Rosemont - Saint-Ferjeux. Il a également autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires.

16 - Contrats Locaux Animation Sport Expression Responsabilité (LASER) -

Adoption du programme 1997 - Avenant à la convention passée avec l'Etat et le Centre Information Jeunesse - Encaissement de la subvention de l'Etat et reversement aux associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le programme annuel du Contrat LASER qui définit un projet d'animation en direction des jeunes à partir de deux priorités :

- accessibilité des jeunes à des activités sportives et culturelles
- participation des jeunes à la vie locale.

Il a autorisé M. le Maire à signer l'avenant 1997.

La programmation s'établit ainsi :

Maitre d'ouvrage	Intitulé action	Financement Jeunesse et Sports	Financement Ville
Club Poupet Vol Libre	Parapente sport à dépassement	8 000 F	8 000 F
Macadam Aventure	Raid Besançon Tver	20 000 F	50 000 F
MJC Palente	Le livre Elu	10 000 F	10 000 F Fête du Livre
Club Pugilistique Bisontin	Sports Vacances	5 000 F	29 700 F
ESB F	Centre loisirs Eté	5 000 F	31 200 F
ESB M	Centre loisirs Eté	5 000 F	44 600 F
Bison Sport	Centre sportif	10 000 F	77 500 F
Ville de Besançon «Politique de la Ville»	Raid Quart	25 000 F	40 000 F
Ville de Besançon «Politique de la Ville»	Animation autour des rencontres théâtre	12 000 F	40 000 F
Total		100 000 F	331 000 F

17 - MPT de Planoise - Organisation de concerts - Réaffectation de recettes

Adopté à l'unanimité.

18 - Besançon Ville Ouverte aux Jeunes / Rencontres de la Jeune Création -

Adoption du projet 1997 - Demandes de subventions auprès de la DRAC et du Département

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le projet 1997 dont le budget général s'élève à 720 000 F, dont 640 000 F financés par la Ville.

Il a autorisé M. le Maire à solliciter les subventions du Département du Doubs et de la DRAC et a donné un avis favorable au versement des subventions suivantes (montant total : 141 000 F) :

* Association ERBA (création visuelle affiche 97)	3 000 F
* Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire (Concert du Jeune Orchestre Symphonique)	2 000 F
* Musique Vocale à l'Université (création musicale pour chorale)	8 000 F
* Association Equinoxe (Concert Big Band World Music)	10 000 F
* Association Chapeau de Paille (création jazz du groupe Ya Ainy)	4 000 F
* Association Chapeau de Paille (spectacle conte et musique folk)	4 000 F
* Association En Cas de Malheur (création musique contemporaine)	5 000 F
* SUAPS (spectacle ateliers danse sur le thème de la ville)	4 000 F
* Association Couleur Locale (spectacle de théâtre rythmique)	4 000 F
* L'Envers des Corps (spectacle danse et percussions argentines)	4 000 F
* Association Echos d'Afrique (conte musical africain)	4 000 F
* Association Embarquez (Herculine Barbin)	10 000 F
* Théâtre Alcyon (présentation de pièces de Molière)	5 000 F
* Théâtre Universitaire de Franche-Comté (création collective sur le thème du radeau de la Méduse)	5 000 F
* Association Gravitation (travail sur le «Roi Lear» de Shakespeare)	10 000 F
* Association Gravitation (cabaret littéraire sur le thème de l'utopie)	4 000 F
* Compagnie du Colibri (version parodique d'Iphigénie)	5 000 F
* ADAC (spectacle de mime)	4 000 F
* Association Théâtre-Envie (présentation du travail d'un atelier théâtre)	4 000 F
* Association Le Grenier (pathétique création originale d'un spectacle pour «bistrots»)	2 000 F

* Association La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste (création d'un spectacle sur l'histoire de l'immigration)	10 000 F
* Compagnie Tournesol (création d'un spectacle théâtre et trapèze)	15 000 F
* Théâtre du Zèbre (création d'un spectacle théâtre et clown)	10 000 F
* Ecole Jules Ferry (création d'un spectacle avec des enfants du groupe scolaire)	5 000 F

19 - Traitement des déchets ménagers - Transfert de cette compétence au District du Grand Besançon

Adopté à l'unanimité.

20 - Traitement des ordures ménagères - Mâchefers - Fixation des prix de vente

A l'unanimité, le prix de vente des mâchefers criblés et déferrailés produits par l'usine d'incinération a été fixé à 18 F/tonne pour l'année 1997.

21 - Politique du stationnement payant en dehors de la Boucle

A l'unanimité (sept Conseillers s'étant abstenus), le Conseil Municipal a approuvé cette deuxième phase prévoyant une légère extension du stationnement payant et la mise en place d'une zone rouge sur Battant ainsi que l'application du régime de la zone bleue à la totalité des autres places payantes en dehors de la Boucle.

22 - Transports Urbains - Programme THERMIE-SAGITTAIRE - Convention avec la Communauté Européenne et la CTB

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec la Communauté Européenne la convention relative au projet de développement du transport public urbain axé sur la mise en oeuvre de technologies moins polluantes et moins bruyantes et avec la CTB une convention relative à la prise en charge par celle-ci des dépenses nécessaires à la logistique du projet.

23 - Entretien des berges du Doubs - Convention avec l'Association ECHEL 25

Adopté à l'unanimité (projet estimé à 100 000 F).

24 - Groupe Scolaire Jean Boichard - Création d'une quatrième classe primaire - Adoption de l'avant-projet - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité (estimation des travaux de location des structures provisoires pour 12 mois et d'aménagement d'une deuxième salle à manger : 480 000 F).

25 - Immeuble communal 3, chemin des Montboucons - Incendie du 3 au 4 décembre 1996 - Encaissement de l'indemnité et réaffectation

Adopté à l'unanimité (indemnité de 1 080 272 F).

26 - Patinoire La Fayette - Rambarde de la mini-piste - Réaffectation de l'indemnité de sinistre

Adopté à l'unanimité (indemnité de 35 612 F).

27 - Terrain communal 3, avenue Droz à Besançon - Hôtel Mercure - Troisième avenant au bail emphytéotique du 28.10.1966

Adopté à l'unanimité (création d'une aire d'évolution pour les poids lourds livrant des décors au théâtre du Casino, empiétant sur le terrain loué à la Sicomi GENEFIM).

28 - Immeuble communal 4 et 6, avenue Droz - Bail commercial au profit de la SARL Le Bristol

Adopté à l'unanimité (nouveau bail de 9 ans avec loyer annuel de 70 947 F révisable tous les 3 ans selon les variations de l'indice INSEE du coût de la construction).

29 - Citadelle de Vauban - Exercice de l'activité de restauration rapide :

a) Avenant n° 2 à la convention liant la Ville de Besançon à la SARL Besançon-Loisirs-Détente

A l'unanimité (un Conseiller s'étant abstenu), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant ayant pour objet la modification du périmètre de l'activité et du montant de la redevance annuelle fixe (- 20 %) correspondant à la cessation de l'activité self-service de la SARL Besançon-Loisirs-Détente.

b) Avenant n° 3 à la convention liant la Ville de Besançon à la SEM de la Citadelle

A l'unanimité (un Conseiller s'étant abstenu), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant ayant pour objet la modification du périmètre de l'activité de la SEM de la Citadelle qui gèrera en exclusivité la restauration rapide.

30 - Construction du gymnase Montjoux - Aliénation d'un terrain communal au Département

Adopté à l'unanimité (prix de vente : 360 000 F).

31 - Politique foncière - Bilan 1996 des opérations immobilières

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan

32 - Acquisitions :

a) à Mme VARDANEGA d'une parcelle, chemin d'Avanne

Adopté à l'unanimité (surface de 34 a 55 ca pour un montant de 52 000 F).

b) à M. DROUHARD d'un terrain zone sportive de la Malcombe

Adopté à l'unanimité (terrain de 9 a 72 ca pour un montant de 19 460 F).

c) à M. BEUREY chemin de la Chaille

Adopté à l'unanimité (surface de 41 m² pour un montant de 5 125 F et indemnité de 16 000 F pour perte du mur de soutènement).

33 - Aliénations :

a) d'un délaissé de voie à Mme TROCELLIER-KRYL, chemin des Essarts l'Amour

Adopté à l'unanimité (surface de 44 m² pour une recette de 2 640 F).

b) d'un délaissé de voie à la Société Groupe ENVERGURE, rue Aragon

Adopté à l'unanimité (surface de 90 m² pour une recette de 5 400 F).

c) à l'Association CLAC de deux propriétés communales concernées par la DUP du Grand Canal

Adopté à l'unanimité (4 Conseillers s'étant abstenus) : surface totale de 18 ares pour une recette de 9 000 F.

34 - Affaires diverses - Questions orales

a) Question orale de M. VIALATTE - Projet de délibération déposé par M. VIALATTE, Mme WEINMAN, MM. DUVERGET et TABOURNOT, Conseillers Municipaux, pour attribution du nom du Président Edgar FAURE à une rue ou un édifice public de Besançon

M. le Maire a approuvé ce principe de la dénomination d'une rue ou d'un édifice public qui interviendrait à l'occasion du dixième anniversaire de la mort du Président Edgar FAURE.

En revanche, il a souhaité que la cérémonie soit organisée par le Conseil Régional puisqu'il en a été le Président.

b) Question orale de M. DUVERGET au nom du groupe RPR, sur le plan de circulation et les transports publics à Besançon

M. DUVERGET a estimé que les décisions concernant le plan de circulation puis celui des transports urbains avaient manqué de concertation préalable avec les usagers et les résidents.

M. le Maire a rappelé toute la réflexion qui avait précédé la mise en place de ces plans dans un souci d'harmonisation entre les usagers des bus, les automobilistes et les piétons en relation avec la volonté de rendre le centre-ville piétonnier.

Il a également évoqué les difficultés rencontrées sur ce dossier, notamment avec divers services de l'Etat, ainsi que sur le dossier du téléphérique de la Citadelle.

A ce sujet, il a constaté que le processus de décentralisation n'avait pas encore atteint son terme.

La séance est levée à 21 heures 15.

Hôtel de Ville, le 7 mai 1997
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché le 9 mai 1997
conformément à la loi,
Pour le Maire,
L'Adjoint,